

Mont-de-Marsan, le 21 février 2016

**Objet :**  
**Convocation à l'Assemblée**  
**Générale ordinaire**  
**Amis de la Terre 40**



Cher(e) adhérent(e) Ami(e) de la Terre,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre association qui se tiendra **le samedi 05 mars 2016 à partir de 10 h, à SABRES, Maison des Associations.**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

**10h – 12h 15 environ**

- Rapports financier, d'activité, juridique et vote.

**Si vous ne pouvez pas venir, merci de bien vouloir nous adresser votre renouvellement d'adhésion avec un chèque correspondant au montant habituel (56 €, ou 40 € ou 17 €) pour ceux qui n'ont pas encore cotisé pour 2016 (chèque à l'ordre des Amis de la Terre des Landes, à envoyer à : des Amis de la Terre, Maison des Associations, 24 bvd de Candau, 40 000 Mont-de-Marsan).**

**12h 15-12h30 : Déjeuner sur place organisé par Philippe Castets. MERCI DE NOUS DIRE SI VOUS PARTICIPEZ AU REPAS OU NON.**

**14 h 15 – 16h 30 : rapport moral par la Présidente, vote.**

**Notre trésorière, Anne-Laure Fritz, quitte son poste.** Il faut la remplacer ; d'autre part, conformément à l'article 14, la moitié des membres du Conseil d'Administration doit être renouvelée par tirage au sort.

**La secrétaire souhaite également être remplacée.**

**Si vous êtes candidat, vous pouvez remplir le petit bulletin joint au courrier et nous l'envoyer à l'adresse des Amis de la Terre, Maison des Associations, 24 bvd de Candau à MDM, ou bien me le signaler par mail.**

**Un Conseil d'Administration pour l'autorisation d'ester en justice et le renouvellement du bureau se déroulera après le vote du rapport moral.**

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, vous avez reçu les documents de l'Assemblée Générale quinze jours avant la tenue de cette dernière, par voie postale ou par messagerie si vous en avez une. Ces documents sont consultables également sur le site Internet de notre association <http://www.amisdelaterre40.fr/spip/>.

**Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association. Si ce n'est pas possible, merci de nous retourner par courrier le ou les pouvoirs. Les statuts ne prévoient pas de limite au nombre de pouvoirs par adhérent.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur et cher(es) adhérent(es), l'assurance de nos salutations écologiques les meilleures.

La présidente des AT 40, Catherine Letaconoux